

## REGIE VIENNE NUMERIQUE

### DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-44

Séance du 08/06/2026

### AFFECTATION DE L'EXCEDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/06/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

#### DECIDE :

- **D'affecter l'excédent du résultat de la section fonctionnement du budget principal pour un montant de 4 597 054,18 € et d'inscrire ce montant au 1068, le solde, 4 987 586,49 € sera constaté au 002, tels que présentés dans le rapport N°3.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé